

**34010 - Création et réhabilitation
d'aires d'accueil des gens du voyage**

**SDAGV - Aide départementale pour la
réhabilitation-amélioration des aires d'accueil
des gens du voyage et proposition d'attribution
d'une subvention pour l'amélioration de l'aire
d'accueil des gens du voyage de SELESTAT**

Rapport n° CP/2018/435

Service gestionnaire :
L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention départementale à la Communauté de Communes de Sélestat pour l'aménagement d'un local d'accueil annexe destiné à l'exercice des missions de coordination sociale et d'espace de vie sociale réalisées par l'ARSEA, permettant d'améliorer les conditions de l'action sociale sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé d'attribuer une aide financière aux Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale pour la création ou la réhabilitation/amélioration des aires d'accueil des gens du voyage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux plafonnée à 1 600 € par place en cas de création, et à 800 € par place en cas d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration de l'aire.

Cette disposition a été confirmée le 12 décembre 2011 lors de l'adoption par le Conseil Général du troisième schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil a été transférée de plein droit à la nouvelle Communauté de Communes de Sélestat. Celle-ci a décidé, par délibération du 26 mars 2018, de réaliser des travaux d'aménagement afin d'installer un local d'accueil annexe destiné à l'exercice de la coordination sociale et des activités d'animation sociale sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat.

En service depuis 2004, l'aire est constituée de 40 places de stationnement d'environ 112 m² chacune, de blocs sanitaires individuels et un bureau d'accueil.

Le bureau d'accueil, d'une surface de 20 m², est actuellement utilisé à la fois par le gestionnaire pour l'encaissement des recettes, et par l'association ARSEA pour l'exercice de ses missions de coordination sociale – prérogative fixée par la convention tripartite de gestion de l'aire d'accueil, et d'Espace de Vie Sociale, dont les activités, souvent destinées aux enfants, nécessitent une logistique et un accueil spécifiques.

Afin que l'ARSEA puisse accueillir les voyageurs dans de bonnes conditions, garantissant la confidentialité, et respectueuses des conditions de travail de chacun, la Communauté de Communes de Sélestat souhaite acquérir et aménager un local d'accueil annexe d'une superficie de 18 m² (bâtiment modulaire), équipé d'une baie vitrée et d'un climatiseur.

Le coût de ces travaux est évalué à 38 176 € HT. Ces travaux comprennent la fourniture, la pose et le raccordement électrique du modulaire.

Le montant de la subvention départementale susceptible d'être accordée à la Communauté de Communes de Sélestat s'élève à 38 176,00 € HT X 30%, soit 11 452,80 €.

La Commission territoriale Sud a émis un avis favorable à cette proposition de subvention, le 19 novembre 2018.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
GDUVOYAGE 2018/1	G 2018-2021 GENS DU VOYAGE	110 000 €	60 435,56 €	11 452,80 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 11 452,80 € à la Communauté de Communes de Sélestat, représentant 30% du coût subventionnable H.T. des travaux d'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat.

Strasbourg, le 29/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY